

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Sainte-Thérèse, le 21 juillet 2015

Par courriel :

Objet : Demande d'accès aux documents concernant la propriété située sur les lots 4 655 302, 5 243 649 et 5 262 905 à Mont-Laurier

V/Réf.: 15 2211

### Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 9 juillet dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de:

### Lot 5 262 905

- 1. Certificat d'autorisation du 28 avril 2005, 2 pages
- 2. Avis d'infraction du 15 octobre 2004, 2 pages
- 3. Rapport d'inspection du 27 octobre 2004, 4 pages
- 4. Rapport d'inspection du 17 août 2005, 4 pages
- 5. Rapport d'inspection du 14 mai 2015, 8 pages
- 6. Rapport d'inspection du 25 juin 2015, 3 pages
- 7. Note au dossier du 20 juillet 2015, 1 page

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Après vérification, nous sommes informés que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document concernant les autres numéros des lots.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu Répondante de la Loi sur l'accès aux documents

p.j. (27 pages)

Québec 🖁 🖁

Saint-Jérôme, le 28 avril 2005

# CERTIFICAT D'AUTORISATION (Article 22)

Gestion R. H. Coursol inc. 2410, chemin de la Lièvre Sud Mont-Laurier (Québec) J0W 1J0

N/Réf.:

7610-15-01-02122 10

400198220

Objet:

Exploitation d'une sablière

Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 15 janvier 2005, reçue le 3 mars 2005 et complétée le 21 avril 2005, j'autorise, conformément à l'article 22 de la <u>Loi sur la qualité de l'environnement</u> (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous:

Exploitation d'une sablière d'une superficie de 7,97 hectares, au taux annuel d'exploitation de 10 000 tonnes de sable et gravier, sur des épaisseurs moyenne et maximale de 12,0 et 15,0 mètres.

L'exploitation comprend du chargement direct, du tamisage et du concassage.

Les travaux auront lieu à au moins 1,0 mètre au-dessus de la nappe phréatique, sur le lot 7, rang 2, cadastre du canton de Robertson, ville de Mont-Laurier, MRC Antoine-Labelle.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

• Document intitulé « Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière», daté du 15 janvier 2005, signé par René Coursol, 9 pages et documents annexés.

### CERTIFICAT D'AUTORISATION

N/Réf.: 7610-15-01-02122 10

400198220

Le 28 avril 2005

- Plan d'aménagement de la sablière, daté du 13 décembre 2004, signé arpenteur-géomètre, 1 plan. par art. 23-24
- Télécopie adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant des précisions à la demande,
- Télécopie adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant des engagements à la délimitation visuelle de la sablière et à la restauration progressive, datée du 21 avril 2005, signée par lart. 23-24 2 pages.
- Télécopie adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant des renseignements complémentaires, datée du 21 avril 2005, signée par art. 23-24 4 pages.
- Télécopie adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant le milieu hydrique environnant, datée du 21 avril 2005, signée par art. 23-24 2 pages.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre.

JR/EM

Jean Rivet

Directeur régional de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides



Direction régionale des Laurentides

# **CERTIFIÉ**

Saint-Eustache, le 15 octobre 2004

# AVIS D'INFRACTION

Monsieur René Coursol 2410, chemin de la Lièvre Sud Mont-Laurier (secteur Des Ruisseaux) (Québec) J0W 1J0

Intervenent:  $\frac{y}{20363}$  53
Lieu d'intervention:  $\frac{x2060641}{}$ 

Demande:\_

Intervention: 300 15

N/Réf.: 7610-15-01-général Mont-Laurier-03

Objet:

Exploitation d'une sablière à Mont-Laurier.

Monsieur,

À la suite de vérifications effectuées le 15 octobre 2004 par un fonctionnaire dûment autorisé de la Direction régionale des Laurentides, nous avons constaté l'infraction suivante et ce, en dérogation à la loi :

- Avoir permis l'exploitation d'une sablière à Mont-Laurier sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation prévu à ces fins.
  - ◆ <u>Loi sur la qualité de l'environnement.</u> article 22
  - Règlement sur les carrières et sablières. article 2

Nous vous demandons donc de faire <u>cesser immédiatement</u> l'extraction d'agrégats et de nous soumettre par écrit, <u>avant le 29 octobre 2004</u> un plan de la démarche effectuée pour corriger la situation.

De plus, nous vous demandons de communiquer avec les exploitants de cette sablière (2626-3350 Québec inc) afin de les aviser du présent avis et de mettre en place des infrastructures physiques pour empêcher l'accès à ce terrain.

...2

## Avis d'infraction

À titre indicatif, nous vous transmettons un formulaire de demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une carrière, d'une sablière ou d'un procédé de concassage et/ou de tamisage au cas où vous souhaiteriez vous conformer à la réglementation et présenter une demande de certificat d'autorisation.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées. Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de l'infraction qui a été constatée.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec Monsieur Guillaume Potvin au (450) 623-7811 poste 262.

RP/GP

Richard Paguet

Coordonnateur-Division contrôle

Secteur industriel et agricole

P.J.: Formulaire pour une demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière, d'une carrière et/ou d'un procédé de concassage et/ou de tamisage.

Ministère de l'Environnement Québec 🔯 🔯

# RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-02122-03	DATE	E DE RÉDACT	TON: 2004-11-09
1, IDENTIFICATION			2004-11-09
. DATE D'INSPECTION : 2004	4-10-27		RRIVÉE : 11 :00
. INSPECTEUR /INSPECTRICE : Gui	llaume Potvin	- DE	EPART: 11:20
. ACCOMPAGNÉ DE: N/A	<b>A</b>		
. LIEU INSPECTÉ  Sablière  Gestion R. H. Coursol inc.  Lot p-8 rang 2, cadastre du canton Robe Mont-Laurier (Des Ruisseaux) (Québec Route 309, accès après l'enclos de cerfs annonce mentionne Domaine du Cerf. brigadier bleu faisant signe d'arrêter sur  PLAIGNANT(E): Rencontré  oui []	ertson De  orouges. Une	estion R. H. Co 10, chemin de l	a lièvre Sud uébec) J9L 3G3
NOM/ADRESSE Monsieur art. 53-54 entrepreneur en e	excavation.		
NOM/FONCTION . PERSONNE(S)		TÉLÉPHONE	
RENCONTRÉE(S): Monsieur René Co	ursol, propriétaire.	819-623-492	24
. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S)	CROQUIS	PLAN(S) (	CARTE(S)
Nombre: 1		11)	[X] 1
ÉCHANTILLONS [] [] [] EAU AIR SOL - AUTRE(S) [] PRÉCISEZ	[] [] FLORE FAUNE	[] DÉCHETS	
DITTICAL TAXABLE TO THE PARTY OF THE PARTY O			

- BUT(S): Vérifier le respect des lois et règlements appliqués par le MENV. Répondre à la plainte concernant l'exploitation d'une sablière par Monsieur Éric Lacelle (Jean-Pierre Lachaîne) d'une sablière qui serait la propriété d'un certain Monsieur Coursol. Un avis d'infraction avait été transmis en date du 15 octobre 2004 pour ce type d'infraction. Il s'agit d'une sablière inconnue du Ministère.

# RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-02122-03

DATE DE RÉDACTION :

2004-11-09

# 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

J'avais rendez-vous avec Monsieur René Coursol. Il y a deux accès possibles à la sablière via la route 309. Sur chacune des deux barrières il y a un panneau représentant un brigadier en bleue qui fait le signe « stop ». Nous accédons par le chemin d'accès qui longe l'enclos des cerfs rouges. Monsieur Coursol avait la demande de CA en main et nous l'a révisons ensemble. Le projet de M. Coursol se résume à une égalisation du terrain. Il y a la présence d'esker de sable qui surplombe le profil original. Le but est donc de sortir ces agrégats. M. Coursol compte permettre à plusieurs exploitants de venir sur le site. Il ne compte pas installer une balance ni mesure de contrôle pour s'assurer d'être payé. Il ne nie pas que la compagnie 2626-3350 Québec inc. (Éric Lachaîne) est venu prélever des agrégats au cours de l'été. Il ne veux pas permettre aux exploitants de creuser audelà du profil original. Des tas de terres végétales sont présents sur les lieux et M. Coursol compte effectuer une restauration du site pas l'ensemencement d'espèces végétales. La superficie d'exploitation est estimée sommairement à 33,000 mètres carrés.

### 3. CONCLUSION

M. Coursol est bien conscient que pour permettre l'extraction de sable à des fins commerciales, il doit obtenir un certificat d'autorisation. Comme le but du projet est plus un aménagement de terrain plutôt qu'une entreprise d'excavation comme tel. J'évalue que les impacts sur l'environnement seront plutôt limités. Toutefois, un certificat d'autorisation est requis.

# 4. RECOMMANDATION(S)

Aucune pour l'instant les démarches pour la présentation de demande de CA sont en cours.

## 5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Guillaume Potvin TPE

- VÉRIFIÉ PAR: Richard Paquet

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

2004-11-09

204/11/09



Direction régionale des Laurentides

# MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE DE L'INSPECTION

Lots 7 et 8, rang 2, cadastre du canton Robertson à Mont-Laurier (Québec) Gestion R. H. Coursol inc.
27 octobre 2004
7610-15-01-02122-03
Guillaume Potvin, TPE Localisation:

Intervenant:

Date: N/RÉF: Photographe:

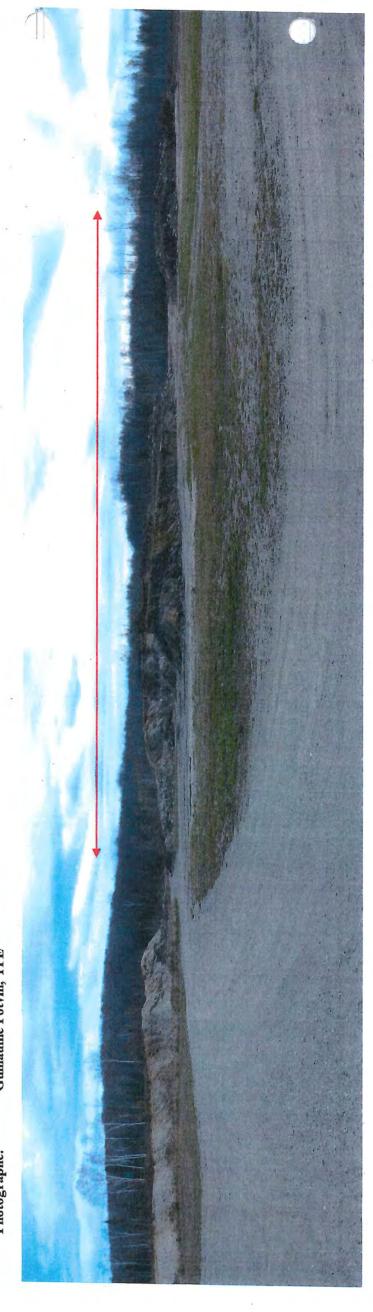
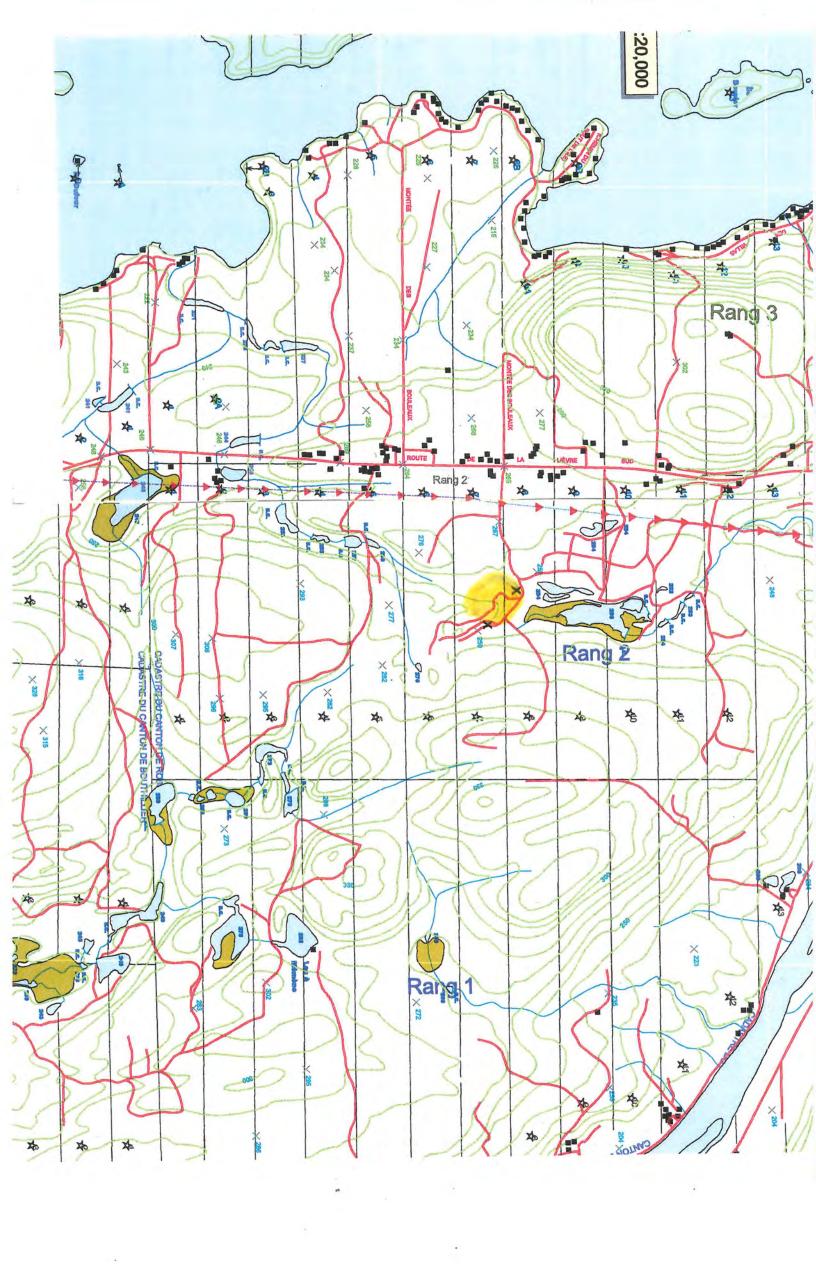


Photo no.1: Ce sont ces buttes de sables que M. Coursol souhaite faire évacuer de son terrain. Il n'est pas question pour lui de creuser mais d'égaliser le terrain.



# RAPPORT D'INSPECTION

1. IDENTIFICATION		DATE DE RÉDACTION: 2005-09-01
. DATE D'INSPECTION :	2005-08-17	- ARRIVÉE : 14 :00
. INSPECTEUR /INSPECTRICE :	Guillaume Potvin	- DÉPART : 14:36
. ACCOMPAGNÉ DE:	N/A	
LIEU INSPECTÉ Sablière Gestion R. H. Coursol inc. Lot p-7 rang 2, cadastre du canton Mont-Laurier (Des Ruisseaux) (Q Route 309, accès après l'enclos de annonce mentionne Domaine du C brigadier bleu faisant signe d'arrêt	uébec) e cerfs rouges. Une Cerf. Il y a un	ADRESSE POSTALE (si différente)  Gestion R. H. Coursol inc.  2410, chemin de la Lièvre Sud  Mont-Laurier (Québec) J0W 1J0
. PLAIGNANT(E): Rencontré	oui [] non [X]	TÉLÉPHONE
NOM/ADRESSE Monsieur art. 53-54 entrepreneu	r en excavation.	
NOM/FONCTION . PERSONNE(S) . RENCONTRÉE(S): Monsieur Re	ené Coursol, proprié	TÉLÉPHONE raire. 819-623-4924
. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO		
Nombre: [X]	[]	[X] art. 23-24 []
ÉCHANTILLONS [] [] [] EAU AIR SO - AUTRE(S) [] PRÉCISEZ	- []	[] [] AUNE DÉCHETS
- BUT(S): Vérifier le respect des le de conformité suite à l'émission de sablière.	ois et règlements ap u certificat d'autoris	pliqués par le MENV. Effectuer une inspection ation du 28 avril 2005 pour l'exploitation d'une
Intervenant:		
Intervenant: Lieu d'intervention: Demande: Intervention:	9771	Page 1 d

Page 1 de 2

# RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-02122-03

DATE DE RÉDACTION :

2005-09-01

### 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

J'avais rendez-vous avec Monsieur René Coursol qui m'informe que seulement environ 30 voyages de sable ont quitté la sablière à des fins commerciales depuis l'émission du CA. Il aimerait que ce soit plus rapide mais la piètre qualité du sable ne le permet selon les excavateurs qui viennent y prélever des agrégats pratiquement gratuitement. M. Coursol affirme qu'il n'assure pas de contrôle serré et qu'il se fie aux excavateurs de l'aviser quand ils viennent chercher du sable. Pas d'équipements et pas de machinerie sur place. M. Coursol me montre un piquet dans le sol qui selon lui marque la limite entre le lot 8 et le lot 7. Je remarque qu'il y a une partie des agrégats qui dépassent sur le lot 8 et je l'informe que le lot 8 ne fait pas partie du CA. M. Coursol m'explique que le lot 7 n'est pas zoné agricole alors que le lot 8 l'est. Je lui indique qu'il ne pourra permettre que la partie de l'esker qui se trouve sur le lot 8 ne pourra être exploitée à des fins contractuelles puisque à 'extérieur de la zone autorisée. M. Coursol m'avise qu'il va s'efforcer d'utiliser cette partie d'agrégats qui doit représentée environ moins de 3 % de tout le volume exploitable à ces propres fins entre autre pour combler des trous sur sa propriété.

Je recherche les repères fixes délimitant l'aire d'exploitation de la sablière qui a une forme carré. M. Coursol me montre alors un bouleau à papier qui marquerait la limite nord-est de la sablière. Le CA prévoyait des poteaux de métal peinturés de couleur orange. M. Coursol affirme qu'il y aura mise en place de quatre piquets (un dans chaque coin comme le mentionne le CA) dans les prochains jours.

## 3. CONCLUSION

L'extraction n'a pas été constatée. Il s'agit d'une très petite exploitation de sablière avec concassage. Pas d'équipements sur place.

Manque les repères fixes.

# 4. RECOMMANDATION(S)

Transmettre une lettre demandant la mise en place des repères fixes (lettre datée du 22 août 2005).

### 5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Guillaume Potvin TPE

2005-09-01

- VÉRIFIÉ PAR: Richard Paquet

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

Page 2 de 2

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs CUÉDEC ES ES

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides.

# MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE DE L'INSPECTION

Localisation: Lot 7, rang 2, cadastre du canton Robertson à Mont-Laurier (Québec)

Intervenant: Gestion R. H. Coursol inc.

Date: 17 août 2005

N/RÉF: 7610-15-01-02122-03

Photographe: Guillaume Potvin, TPE

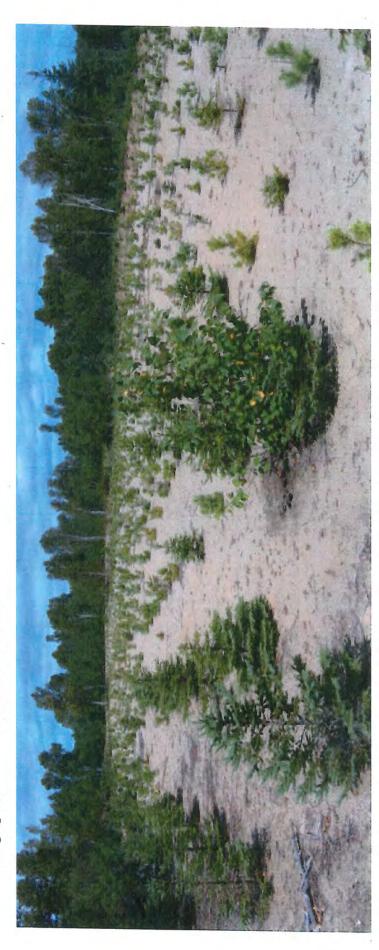


Photo no. 1: Vue de d'autres secteurs qui avaient fait l'objet d'extraction dans le passé. Il m'apparaît clair que M. René Coursol souhaite ré aménager son terrain de façon à le boiser afin d'y attirer des chevreuils. Ceci est un secteur dont nous n'avons pas exiger la restauration mais que M. Coursol souhaitait reboiser.

Québec E Développement durable, de l'Environnement

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides.

# MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE DE L'INSPECTION

Lot 7, rang 2, cadastre du canton Robertson à Mont-Laurier (Québec) Localisation:

Gestion R. H. Coursol inc. Intervenant

17 août 2005

7610-15-01-02122-03 N/RÉF: Date:

Guillaume Potvin, TPE Photographe:



Photo no. 2: Vue générale des lieux de la sablière autorisée. Le projet consiste qu'à décaper les esker visible au-delà de la flèche blanche. La flèche rouge montre le tas de terre végétale conservé près de l'accès de la sablière. La flèche montre l'endroit approximatif où se trouve un piquet de bois qui marquerait la limite entre le lot 7 et 8. Je fait donc remarquer à M. Coursol qu'une partie des agrégats se trouve donc à l'extérieur de l'aire autorisée et qu'ils ne pourront être utilisés qu'à ces fins personnelles. M. Coursol m'explique que le lot 8 est zoné agricole mais pas le lot 7 alors il souhaitais éviter de faire une demande à la CPTAQ et a donc exclu le lot 8 de la demande (voir plan en annexe du rapport). Flèche noire : un bouleau marquerait le coin nord-est de l'aire d'exploitation. Je demande d'ajouter des piquets clairement identifiés. Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques

Québec 🛣 🧱

# RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides Région : Laurentides

1 Identification						W	
Date de l'inspection : 14 ma	ai 2015	Heure d'ai	rrivée : 9	h 30	Heu	ure de départ	1 · 12 h 07
nspecteur : Fouad Ghafir				Accompag	gné de :		
N° intervention : 300953057							
Nº gestion documentaire :		00400 04			ervention : In		
Nº demande : 200204360	7010-15-01-	02122-01		Nº du rapp	ort d'inspect	tion: 401251	908
But de l'inspection : I-III-2 /	Mont-Laurie	r / 2626.33	50 Ομόδ	l ype de d	emande : Pro	jet / programr	ne
sablière (suivi CA)	Work-Laurie	1 / 2020-33	ou Queb	ec inc veri	fier la conform	iité environne	mentale actuelle de l
Lieu inspecté							
Nom du lieu : sablière (2626	3350 Ouáh	oo ino )					
Nom usuel du lieu :	-3330 Queb	ec inc.)					
Nº du lieu : X2060641				Type de li	eu : sablière		
ocalisation du lieu inspec	té:			Type de lie	eu : sabilere		
Adresse du lieu : Route 309	Sud						
À côté de l'enclos des Cerfs I	Rouges.						
En face du 847, chemin de la	Lièvre Sud	y denis					
Coordonnées géographiqu	es du lieu (	GÉO NAD 8	33 degré	s décimaux	c): 46,455641	787700:-75.4	94021560200
ntervenant du lieu							
Nom		onction	Ad	resse posta	ale (si différen	te du lieu)	No intervenant SAGO
2626-3350 Québec inc.				, rue Indust t-Laurier (Qu	rielle uébec) J9L 3\	V6	90540147
Conditions météo							
Ensoleillé							
Personnes rencontrées		□ so					
Nom				onction		NO 4- 451	
Pascal Lachaîne		Donaésa					éphone (ou autre)
THE RESERVE OF THE PERSON OF T		Ancien	ropriótoi	626-3350 Q	uebec inc	819-440-93	32
M. Coursol		inc.	roprietai	re /Gestion	R.H. Coursol		
Mode d'identification							
But expliqué :	⊠ oui			non			
Mode d'identification :	verbal	e			de statut	s. c	).
But expliqué à/Identification	n faite aupr	ès de : M. F	Pascal La	chaîne et M	1 Coursol		
w				ondino ot it	iii Oddiooi		
Plainte		₩ so					
				~			
Photos numériques							
Nombre de photos prises s	ur le terrair	1:18		Nombre d	e photos ann	exées au rap	port: 11
Foutes les photos annexées powerShot. L'original de ces numériques. La carte mémoi sur le serveur central.	priotos a ete	conserve o	conformé	ouad Ghafir	avec un appa	areil photo de	type Canon
es photos sont conservées	sur le répert	oire sécuris	é suivant	: M:\Rég-1	5\ghafo01\761	10-15-01-0212	22-03\2015-05-14
Toutes les photos apparaissa	ant au prése						
l'outes les photos apparaissa 'inspection et aucune n'a été	ant au prése modifiée,	nt rapport s	ont une f	idèle représ	entation de ce	e que j'ai vu si	ur les lieux de

Grilles d'inspection annexées

₩ SO

	Numéro		Titre
☐ Croquis			- 1770
Plan			
⊠ Carte	1 2	Limite d'exploitation de la sabliè Carte Google 2015 représentan du lot p-8.	re Gestion R.H. Coursol inc. t l'aire d'exploitation actuelle et les sections restaurées
Autre			

Échantillons	₩ so

### 2 Mise en contexte (facultatif)

■ so

Un certificat d'autorisation a été émis à Gestion R.H. Coursol inc. en date du 28 avril 2005 pour l'exploitation d'une sablière sur une partie du lot 7 du rang 2 à Mont Laurier. La sablière s'étend sur une surface de 7.97 ha. Une demande de cession du certificat d'autorisation (CA) a été déposée par la société 2626-3350 Québec inc. pour l'exploitation de cette sablière.

L'analyse de cette demande a conduit à la fermeture de celle-ci. En effet, il a été observé par cartographie que des parties du lot voisin soit le lot 8 ont été exploitées. La restauration de ces parties est préalable à la cession de ce CA. Les échanges qui ont eu lieu entre le secteur de l'analyse et le nouveau propriétaire ont conclu à ce que le nouveau propriétaire procède à la restauration des parties non autorisées préalablement à la cession du CA.

À la suite de cette constatation, une inspection a été nécessaire afin de vérifier la conformité de l'exploitation de la sablière.

# 3 Description de l'inspection

Le 14 mai 2015, je me déplace vers le lieu de la sablière. Sur place je rencontre M. Pascal Lachaîne de 2626-3350 Québec inc le nouveau propriétaire et M. Coursol de Gestion R.H. Coursol inc. Sur les lieux, nous discutons des limites de l'aire d'exploitation de la sablière.

J'utilise la carte des lieux déposée à l'appui de la demande du CA émis en 2005. Cette carte est signée par un arpenteur – géomètre et qui délimite clairement les limites d'exploitation. J'explique brièvement les limites d'exploitation en comparant d'autres cartes les plus récentes trouvées dans google map et celle dans SAGO afin d'identifier les limites d'exploitation.

J'informe M. Lachaine et M. Coursol que toutes les sections exploitées sur le lot 8 doivent être restaurées. M. Coursol m'explique que la plupart des sections du lot 8 ont été remise en culture. Il mentionne que lui n'a jamais exploité ce lot et que c'est l'ancien propriétaire. Je l'informe que c'est la responsabilité du propriétaire actuel de respecter le CA émis par le ministère. Je lui demande de me faire voir les sections du lot 8 qui ont été restaurées.

Une section à l'Est sur le lot 8 a été remise en culture. Des petits arbres sapin ont été plantés (photos 1 et 2). Nous allons par la suite jusqu'à la limite du lot 7 à l'ouest de l'aire d'exploitation. Un repère est installé indiquant le domaine Coursol (photo 3). Il y a un chemin vers cette section (photo 4).

M. Coursol m'indique la limite nord du lot 7 par rapport au lot 8. Un repère est installé et qui délimite le lot 8 du lot 7 (photo 5). La section à gauche du repère illustre une section du lot 8 à restaurer. Je les informe que cette section doit être restaurée. Un peu de végétation est apparente sur cette section (photo 6). M. Lachaîne procédera à la restauration de cette section dans les plus brefs délais. M. Coursol quitte les lieux. Je poursuis les discussions avec M. Lachaîne relativement à la section à restaurer. Je lui demande de soumettre un plan de restauration. Il quitte les lieux. Je poursuis mon inspection. Le panorama 1 illustre la section ouverte sur le lot 7. Plusieurs tas de sable sont présents sur le site. La carte 1 délimite la surface approximative de la section à restaurer. La carte 2 illustre l'aire d'exploitation actuelle ainsi que les parties qui ont fait l'objet d'une restauration.

Une section sur le lot p-8 qui semblait avoir été exploitée dans la cartographie a été restaurée. La végétation est apparente en surface (photo 7). Des accumulations d'eau longe les sections ouest des lots 7 et 8 (photos 8, 9 et 10).

Prés du portail d'accès vers le chemin menant à la sablière, la section à gauche de la grille est recouverte de végétation (photo 11).

Je quitte les lieux.

# 4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

so

Une vérification dans la cartographie SAGO montre que la section autorisé sur le lot 7 occupe deux lots rénovés du cadastre du Québec soit le lot 5262905 et le lot 5262770 (ce lot occupe le lot p-8 ainsi qu'une partie du lot p-7).

L'aire ouverte sur le lot p-7 est d'environ 2.5 ha. L'aire à restaurer sur le lot 5262770 du cadastre du Québec

# Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

☐ so

anciennement lot p-8 est évaluée à environ 2331 m2.

La carte disponible dans le système SAGO date de l'année 2000. Cette carte montre bien que certaines parties du lot p-8 ont été exploitées par l'ancien propriétaire selon l'information recueillie le jour de l'inspection.

La carte trouvée dans google map de 2015 montre, que la plupart des sections du lot p-8 sont recouvertes de végétation. Plusieurs chemins de circulation relient les deux lots.

### Appel téléphonique :

Je contacte M. Pascal Lachaîne le 22 mai 2015 afin de l'informer des sections du lot p-8 à restaurer. Je lui laisse un message. Je le rappelle le 26 mai à la suite de son appel. Je l'informe qu'une section du lot p-8 doit être restaurée. Il m'informe que les travaux de restauration ont débuté. Je lui demande de soumettre le plan de restauration à l'analyste au dossier. Je l'informe qu'une vérification de la restauration sera faite préalablement à la cession du CA.

Fin de la conversation.

### 5 Conclusion

- Il n y avait pas d'exploitation le jour de l'inspection.
- L'aire ouverte est d'environ 2,5 ha sur le lot p-7 et environ 2331 m² sur le lot p-8.
- L'aire ouverte sur le lot p-8 sera restaurée.
- Le nouvel exploitant a été avisé de remettre en culture la partie ouverte du lot p-8 préalablement à la cession du certificat d'autorisation.
- Le représentant de l'ancien propriétaire R.H. Coursol inc. indique que c'est l'ancien propriétaire qui a exploité cette partie. Il a été informé qu'elle doit quand même être restaurée.
- Le nouveau propriétaire procédera à la restauration de cette partie.
- L'exploitation de la sablière sur le lot p-7 est conforme au CA.
- L'aire d'exploitation occupe deux lots rénovés du cadastre du Québec soit le lot 5262905 et le lot 5262770 (ce lot occupe le lot p-8 ainsi qu'une partie du lot p-7).

# Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

4 1

so

### Recommandations

Ainsi, je recommande de :

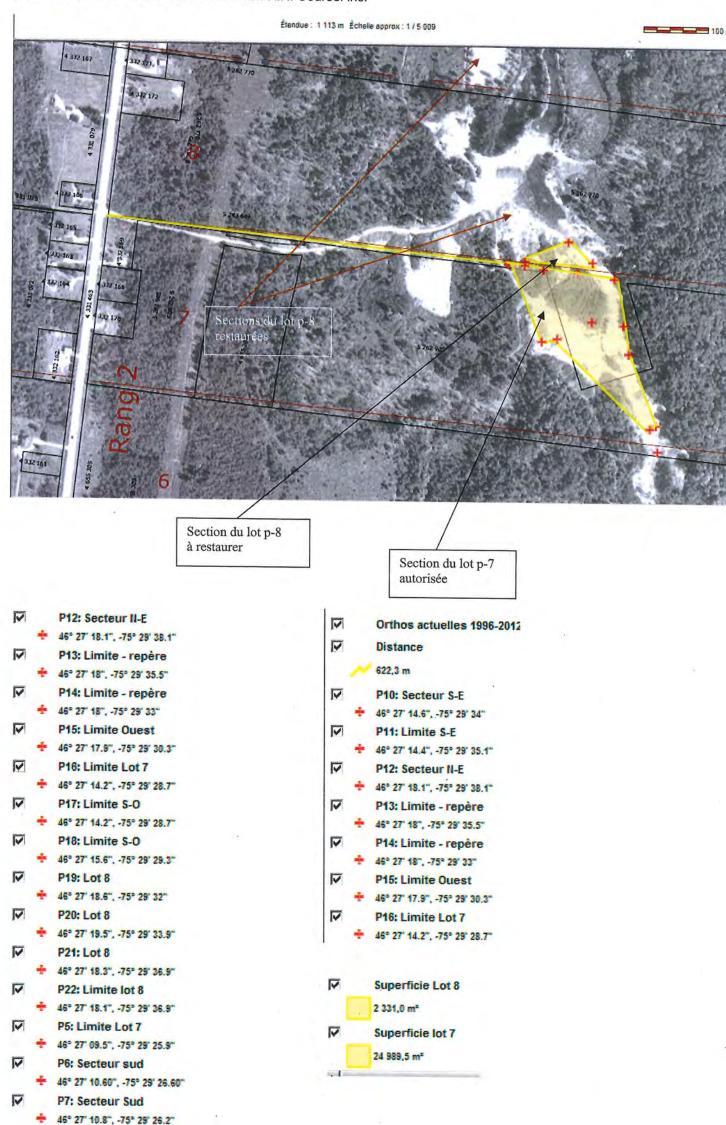
- Verifier par une inspection ou autre qu'inspection la restauration de la section ouverte du lot 5262770 anciennement partie du lot 8.
- Informer le nouveau propriétaire de soumettre le plan de restauration.
- Fermer l'intervention.

Rédigé par : Fouad Ghafir

Signature :

Date de signature : 22 mai 2015

7 Vérification du rapport d'inspection	
Approuvé par : Éric Gauthier	Fonction : Chef d'équipe
Signature:	Date: 2015/06/05
Commentaires :	00.3/00/03

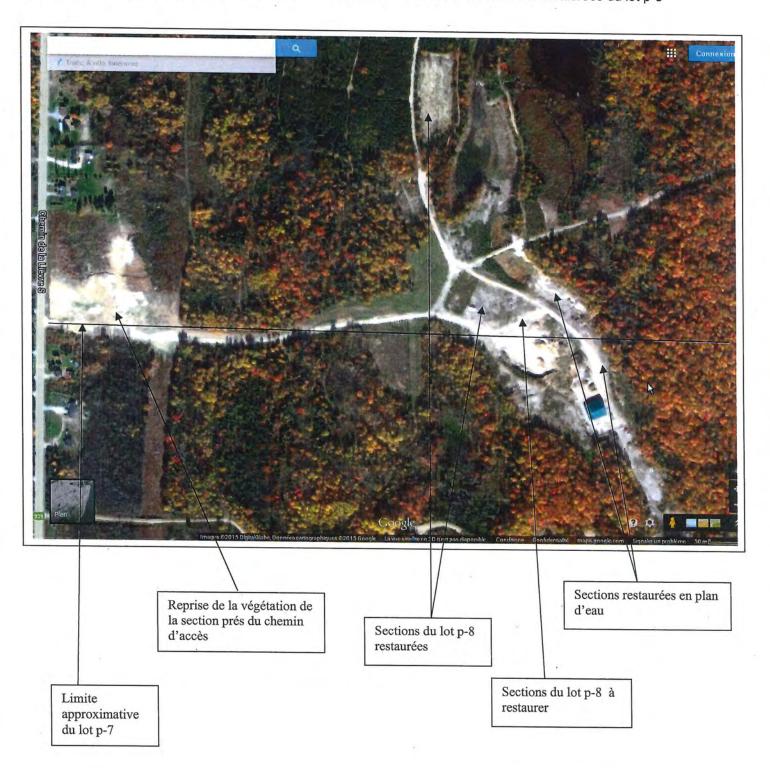


P9: Secteur sud 46° 27" 15.6", -75° 29" 31.6"

Superficie Lot 8

V

Carte 2 : Carte Google de 2015 représentant l'aire d'exploitation actuelle et les sections restaurées du lot p-8





114/05/2015 DD:53

Photo 1: IMG\_0540.jpg : Section dut lot p-8 restaurée au nord

Photo 2: IMG\_0541.jpg: Idem



Photo 3; IMG\_0542.jpg : Limite sud du lot p-7



Photo 4; IMG\_0543.jpg: Chemin entre la limite du lot p-7 et l'aire d'exploitation.



Photo 5 : IMG\_0544.jpg : Repère délimitant les lot p-7 du lot p-8. A gauche, la section du lot p-8 à restaurer.



Photo 6: IMG\_0547.jpg: Section du lot p-8 à restaurer.





Photo 7 : IMG\_0553.jpg : Une section du lot p-8 restaurée

Photo 8: IMG\_0554.jpg: Accumulation d'eau à l'ouest sur le lot p-7





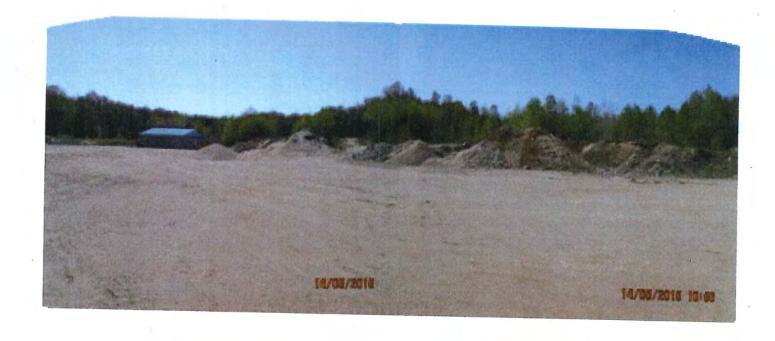
Photo 9; IMG\_0555.jpg: Accumulation d'eau à l'ouest du lot p-8

Photo 10: IMG\_0556.jpg: Idem



Photo 11 : IMG\_0557.jpg : Section prés de l'accès vers la sablière La végétation a repris dans cette section.

Panorama 1 : Aire d'exploitation ouverte sur le lot p-7



Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques



# RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides Région : Laurentides

i identification					
Date de l'inspection : 2015-06-25	Heure d'ar	rivée : 13	3 h 22	Heure de départ	1 · 12 h 52
Inspecteur : Fouad Ghafir			Accompagné de :	rioure de depart	1, 13 11 32
			Jonnpagne de .		
Nº intervention: 300969401			Type d'intervention	· Inencation	
Nº gestion documentaire: 7610-15	-01-02122-03		No du rapport dina	naction ( 404070	070
Nº demande: 200204360			Nº du rapport d'insi	D-1-11	
But de l'inspection : I-III-2 / Mont- constatée lors de l'inspection du 14 n	Jaurier / 2626	3350 000	Type de demande :	Projet / programm	ne
constatée lors de l'inspection du 14 n	2020-	to do lo d	ebec inc suivi de la	restauration de	la section du lot p-8
The section of the position du 14 in	iai 2015 a la Sul	te de la d	emande de cession d	du CA.	
Lieu inspecté					
Nom du lieu : sablière (2626-3350 C	uébec inc.)				
Nom usuel du lieu :	The second second				
Nº du lieu : X2060641			Typo do ligur achià		
Localisation du lieu inspecté :			Type de lieu : sabliè	re	
Ancien cadastre: 061420-Robertsor	, Canton de, Ra	ang/Conce	ession/Bloc. :2. No lo	t :n-7	
Liftace du 047 chemmade la Lievre S	oud.				
Coordonnées géographiques du li	eu (GÉO NAD 8	3 degrés	décimaux): 46,455	641787700:-75,4	94021560200
Intervenant du lieu					
Nom	Fonction		esse postale (si diffé	erente du lieu)	No intervenant SAGO
2626-3350 Québec inc.	- 00		rue Industrielle		
		Mont-	Laurier (Québec) J9	L 3V6	90540147
Conditions météo					
Encoloillá					
Ensoleillé					
Personnes rencontrées	Гѕо				
Nom		F	onction	NO do 451	full-marks and a
			, iodon	iv de tel	éphone (ou autre)
M. Pascal Lachaîne	Pospono	oble / 00	00 0050 0 11		
THE COURT PROPERTY OF THE COURT PARTY OF THE COURT	Respons	able / 26	26-3350 Québec inc.	819-440-933	32
Mode d'identification					
But expliqué :					
	rbale		non	S. 0	).
	rbale		preuve de statut		
But expliqué à/Identification faite a	upres de : M. P	ascal Lac	chaîne		
Sec. 1					
Plainte	₩ so				
	1				
Photos numériques					
Nombre de photos prises sur le ter			Nombre de photos a	annexées au rap	port:3
Toutes les photos annexées à ce rap powershot. L'original de ces photos a La carte mémoire de l'appareil est de central.		es par Fo	uad Ghafir avec un a	ppareil photo de t	type Canon
Les photos sont conservées sur le ré	pertoire sécurisé	suivant :	M:\Rég-15\ghafo01\	7610-15-01-0212	2_03\3045.06.05
Toutes les photos apparaissant au pr	ésent rapport so				
l'inspection et aucune n'a été modifié	9.				A COLUMN WA

Grilles d'inspection annexées

₩ so

Croquis Plan Carte Autre  Mise en contexte (facultatif) Echantillons  Wise en contexte (facultatif)  By Mise en contexte (facultatif)  By School en contexte (facultatif)  By Mise en contexte (facultatif)  By School en	Numéro	Titue
Carte     Autre  Mise en contexte (facultatif)      e but de l'inspection est de vérifier si la restauration de la section du lot p-8 a été réalisée. Cette inspection entre dans adre de la demande de cession de certificat d'autorisation.  Description de l'inspection 'arrive sur les lieux. Je rencontre M. Pascal Lachaine / responsable chez 2626-3350 Québec inc. Il m'explique l'ctions qui ont été réalisées. Une remise en culture a été réalisée la même que celle existante sur les autres sections el ot. M. Lachaine m'indique que c'est M. Coursol l'ancien propriétaire qui a réalisé les travaux.  rois photos ont été prises lors de cette inspection. Je fais le tour de la section restaurée et je quitte les lieux.  Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)  Conclusion  - La section du lot p-8 a été restaurée tel que demandé lors de la précédente inspection.  - Une mise en culture a été effectuée.  Valuation de la gravité des conséquences des manquements constatés  Recommandations insi, je recommande de :     Informer l'analyste au dossier des résultats de l'inspection.     Fermer l'intervention.  Rédigé par : Fouad Ghafir iginature :     Date de signature : 14 juillet 201  Vérification du rapport d'inspection pprouvé par : Éric Gauthier     Fonction : Chef d'équipe  Date :		Titre
Mise en contexte (facultatif)  e but de l'inspection est de vérifier si la restauration de la section du lot p-8 a été réalisée. Cette inspection entre dans cadre de la demande de cession de certificat d'autorisation.  Description de l'inspection  l'arrive sur les lieux. Je rencontre M. Pascal Lachaine / responsable chez 2626-3350 Québec inc. Il m'explique l'actions qui ont été réalisées. Une remise en culture a été réalisée la même que celle existante sur les autres sections se lot. M. Lachaine m'indique que c'est M. Coursol l'ancien propriétaire qui a réalisé les travaux.  Trois photos ont été prises lors de cette inspection. Je fais le tour de la section restaurée et je quitte les lieux.  Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)  Conclusion  La section du lot p-8 a été restaurée tel que demandé lors de la précédente inspection.  Une mise en culture a été effectuée.  Valuation de la gravité des conséquences des manquements constatés  Recommandations  Insi, je recommande de :  Fermer l'intervention.  Rédigé par : Fouad Ghafir  Signature :  Date de signature : 14 juillet 201  Vérification du rapport d'inspection  Approuvé par : Éric Gauthier  Fonction : Chef d'équipe  Date : Machandaries		
Mise en contexte (facultatif)  By Stop Mise en contexte (facultatif)  By Stop Mise en contexte (facultatif)  By Stop Mise en contexte (facultatif)  By Mise (fac		
Mise en contexte (facultatif)  Le but de l'inspection est de vérifier si la restauration de la section du lot p-8 a été réalisée. Cette inspection entre dans cadre de la demande de cession de certificat d'autorisation.  Description de l'inspection  l'arrive sur les lieux. Je rencontre M. Pascal Lachaine / responsable chez 2626-3350 Québec inc. Il m'explique l'actions qui ont été réalisées. Une remise en culture a été réalisée la même que cel existante sur les autres sections se lot. M. Lachaine m'indique que c'est M. Coursol l'ancien propriétaire qui a réalisé les travaux.  Trois photos ont été prises lors de cette inspection. Je fais le tour de la section restaurée et je quitte les lieux.  Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)  Conclusion  La section du lot p-8 a été restaurée tel que demandé lors de la précédente inspection.  Une mise en culture a été effectuée.  Valuation de la gravité des conséquences des manquements constatés  Recommandations  Ninsi, je recommande de :  Informer l'analyste au dossier des résultats de l'inspection.  Fermer l'intervention.  Rédigé par : Fouad Ghafir  Signature :  Date de signature : 14 juillet 201  Vérification du rapport d'inspection  Approuvé par : Éric Gauthier  Fonction : Chef d'équipe  Date : 2000 - 2000	Autre	
Le but de l'inspection est de vérifier si la restauration de la section du lot p-8 a été réalisée. Cette inspection entre dans cadre de la demande de cession de certificat d'autorisation.  3 Description de l'inspection  D'arrive sur les lieux. Je rencontre M. Pascal Lachaine / responsable chez 2626-3350 Québec inc. Il m'explique l'actions qui ont été réalisées. Une remise en culture a été réalisée la même que celle existante sur les autres sections ce lot. M. Lachaine m'indique que c'est M. Coursol l'ancien propriétaire qui a réalisé les travaux.  Trois photos ont été prises lors de cette inspection. Je fais le tour de la section restaurée et je quitte les lieux.  4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)  5 Conclusion  - La section du lot p-8 a été restaurée tel que demandé lors de la précédente inspection.  Une mise en culture a été effectuée.  6 Recommandations  Alinsi, je recommande de :  Informer l'analyste au dossier des résultats de l'inspection.  Fermer l'intervention.  Rédigé par : Fouad Ghafir  Signature :  Date de signature : 14 juillet 201  7 Vérification du rapport d'inspection  Approuvé par : Éric Gauthier  Fonction : Chef d'équipe	Échantillons 🔽 S	0
Description de l'inspection  Il m'explique l'autorisation:  Description de l'inspection  Description  Description de l'inspection  Description de l'inspection  Description  D	The state of the s	□ so
l'arrive sur les lieux. Je rencontre M. Pascal Lachaine / responsable chez 2626-3350 Québec inc. Il m'explique l'actions qui ont été réalisées. Une remise en culture a été réalisée la même que celle existante sur les autres sections de lot. M. Lachaine m'indique que c'est M. Coursol l'ancien propriétaire qui a réalisé les travaux.  Trois photos ont été prises lors de cette inspection. Je fais le tour de la section restaurée et je quitte les lieux.  Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)  Conclusion  La section du lot p-8 a été restaurée tel que demandé lors de la précédente inspection.  Une mise en culture a été effectuée.  Evaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés  Recommandations  Ainsi, je recommande de :  Informer l'analyste au dossier des résultats de l'inspection.  Fermer l'intervention.  Rédigé par : Fouad Ghafir  Signature :  Date de signature : 14 juillet 201  Vérification du rapport d'inspection  Approuvé par : Éric Gauthier  Fonction : Chef d'équipe  Date : 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	Le but de l'inspection est de vérifier si la restau cadre de la demande de cession de certificat d	uration de la section du lot p-8 a été réalisée. Cette inspection entre dans é autorisation.
ce lot. M. Lachaine m'indique que c'est M. Coursol l'ancien propriétaire qui a réalisé les travaux.  Trois photos ont été prises lors de cette inspection. Je fais le tour de la section restaurée et je quitte les lieux.  Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)  Conclusion  La section du lot p-8 a été restaurée tel que demandé lors de la précédente inspection.  Une mise en culture a été effectuée.  Calculation de la gravité des conséquences des manquements constatés  Recommandations  Ainsi, je recommande de : Informer l'analyste au dossier des résultats de l'inspection.  Fermer l'intervention.  Rédigé par : Fouad Ghafir  Signature :  Date de signature : 14 juillet 201  Vérification du rapport d'inspection  Approuvé par : Éric Gauthier  Fonction : Chef d'équipe  Bignature :  Date :	The state of the position	
Conclusion  - La section du lot p-8 a été restaurée tel que demandé lors de la précédente inspection.  - Une mise en culture a été effectuée.  Evaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés  Recommandations  Ainsi, je recommande de :  - Informer l'analyste au dossier des résultats de l'inspection.  - Fermer l'intervention.  Rédigé par : Fouad Ghafir  Signature :  Date de signature : 14 juillet 201  Vérification du rapport d'inspection  Approuvé par : Éric Gauthier  Fonction : Chef d'équipe  Bignature :  Date : 2055/2014	ce lot. M. Lachaine m'indique que c'est M. Cou	untille à été réalisée la meme que celle existante sur les autres sections de
Conclusion  - La section du lot p-8 a été restaurée tel que demandé lors de la précédente inspection.  - Une mise en culture a été effectuée.  Evaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés  Recommandations Ainsi, je recommande de :  - Informer l'analyste au dossier des résultats de l'inspection.  - Fermer l'intervention.  Rédigé par : Fouad Ghafir  Signature :  Date de signature : 14 juillet 201  Vérification du rapport d'inspection  Approuvé par : Éric Gauthier  Fonction : Chef d'équipe  Bignature :  Date : 205/2014	Vérification complémentaire à l'inspecti	ion (si requis)
- La section du lot p-8 a été restaurée tel que demandé lors de la précédente inspection.  - Une mise en culture a été effectuée.  Evaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés    Section   Procession   P		L SO
- La section du lot p-8 a été restaurée tel que demandé lors de la précédente inspection.  - Une mise en culture a été effectuée.  Evaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés    Recommandations		
Recommandations Ainsi, je recommande de : - Informer l'analyste au dossier des résultats de l'inspection Fermer l'intervention.  Rédigé par : Fouad Ghafir  Signature :  Date de signature : 14 juillet 201  Vérification du rapport d'inspection  Approuvé par : Éric Gauthier  Fonction : Chef d'équipe  Date : 2015/2014 to	Conclusion	
Evaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés  Consequences des manquements constatés de l'inspection.  Consequences des manquements de l'inspection.  Consequences	- La section du lot n-8 a été restaurée to	
Recommandations Ainsi, je recommande de : - Informer l'analyste au dossier des résultats de l'inspection Fermer l'intervention.  Rédigé par : Fouad Ghafir  Bignature :  Date de signature : 14 juillet 201  Vérification du rapport d'inspection  Approuvé par : Éric Gauthier  Fonction : Chef d'équipe  Bignature :  Date : 205/27/16	- Une mise on culture a 444 - 44 - 44	que demande lors de la précédente inspection.
Ainsi, je recommande de : - Informer l'analyste au dossier des résultats de l'inspection Fermer l'intervention.  Rédigé par : Fouad Ghafir  Bignature :  Date de signature : 14 juillet 201  Vérification du rapport d'inspection  Approuvé par : Éric Gauthier  Fonction : Chef d'équipe  Bignature :  Date : 205/252/16	- Une mise en culture a été effectuée.	l que demandé lors de la précédente inspection.
- Informer l'analyste au dossier des résultats de l'inspection Fermer l'intervention.  Rédigé par : Fouad Ghafir  Signature : Date de signature : 14 juillet 201  Vérification du rapport d'inspection  Approuvé par : Éric Gauthier  Fonction : Chef d'équipe  Signature : Date : 2015/2014/4	- One mise en culture a été effectuée.	des manquements constatés
Permer l'intervention.  Rédigé par : Fouad Ghafir  Signature : Date de signature : 14 juillet 201  Vérification du rapport d'inspection  Approuvé par : Éric Gauthier  Fonction : Chef d'équipe  Date : 2015/07/4/4	Evaluation de la gravité des conséquences  Recommandations	des manquements constatés
Date de signature : 14 juillet 201  Vérification du rapport d'inspection  Approuvé par : Éric Gauthier  Fonction : Chef d'équipe  Date : 20/5/07/4/4	Evaluation de la gravité des conséquences  Recommandations Ainsi, je recommande de :	des manquements constatés
Vérification du rapport d'inspection  Approuvé par : Éric Gauthier  Fonction : Chef d'équipe  Date : 2015/07/4/4	Evaluation de la gravité des conséquences  Recommandations Ainsi, je recommande de :  - Informer l'analyste au dossier des résu - Fermer l'intervention.	des manquements constatés
Vérification du rapport d'inspection  Approuvé par : Éric Gauthier  Fonction : Chef d'équipe  Date : 2015/07/4/4	Evaluation de la gravité des conséquences  Recommandations Ainsi, je recommande de : - Informer l'analyste au dossier des résu - Fermer l'intervention.  Rédigé par : Fouad Ghafir	des manquements constatés
Approuvé par : Éric Gauthier  Fonction : Chef d'équipe  Date : 205/07/46	Evaluation de la gravité des conséquences  Recommandations Ainsi, je recommande de : - Informer l'analyste au dossier des résu - Fermer l'intervention.  Rédigé par : Fouad Ghafir	des manquements constatés  Il SO  Il
Signature : Date : 2015/07/16	Recommandations Ainsi, je recommande de : - Informer l'analyste au dossier des résu - Fermer l'intervention.  Rédigé par : Fouad Ghafir  Signature :	des manquements constatés
Date: 10/5/07/16	Recommandations Ainsi, je recommande de : - Informer l'analyste au dossier des résu - Fermer l'intervention.  Rédigé par : Fouad Ghafir  Bignature :  Vérification du rapport d'inspection	des manquements constatés  Il so  Il
Commentaires :	Recommandations Ainsi, je recommande de : - Informer l'analyste au dossier des résu - Fermer l'intervention.  Rédigé par : Fouad Ghafir  Signature :  Vérification du rapport d'inspection  Approuvé par : Éric Gauthier	des manquements constatés  Il SO  Il
t.	Recommandations Ainsi, je recommande de : - Informer l'analyste au dossier des résu - Fermer l'intervention. Rédigé par : Fouad Ghafir Bignature :  Vérification du rapport d'inspection Approuvé par : Éric Gauthier Bignature :	des manquements constatés  Itats de l'inspection.  Date de signature : 14 juillet 2015  Fonction : Chef d'équipe
	Recommandations Ainsi, je recommande de : - Informer l'analyste au dossier des résu - Fermer l'intervention. Rédigé par : Fouad Ghafir Bignature :  Vérification du rapport d'inspection Approuvé par : Éric Gauthier Bignature :	des manquements constatés  Itats de l'inspection.  Date de signature : 14 juillet 2015  Fonction : Chef d'équipe





Photo 1 : IMG\_0615.jpg : Remise en culture de la section du lot p-8. La roche délimite le lot p-7 du lot p-8.

Photo 2; IMG\_0616.jpg : Vue de l'ensemble de la section restaurée.



Photo 3: IMG\_0617.jpg: Idem

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Québec

# Note au dossier

Direction de l'analyse et de l'expertise régionales de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Date:

2015-07-20

N/Réf.:

7610-15-01-02122-10 (2626-3350 Québec inc.)

Objet:

Exploitation d'une sablière

### Résumé :

Une conversation téléphonique s'est tenue en date du 20 juillet 2015 avec la présidente de la compagnie *2626-3350 Québec inc.*, madame Céline Léonard (819-440-7716).

Dans le cadre de la présente demande de cession de certificat d'autorisation, un plan de localisation daté du 13 décembre 2004 a été déposé. Ce plan démontre que le chemin d'accès prend sa source sur une partie du lot 5 262 770 (anciennement une partie du lot 8), se dirige ensuite vers une partie du lot 5 262 905 (anciennement une partie du lot 7), pour se diriger à nouveau vers une partie du lot 5 262 770. Selon madame Léonard, rien ne va changer dans la présente demande de cession.

Cependant, dans le cadre de l'éventuelle demande de prolongation de l'exploitation de cette sablière (le certificat d'autorisation prend fin le 31 décembre 2015), un nouveau plan de localisation sera déposé et inclura un chemin d'accès qui sera localisé uniquement sur une partie du lot 5 262 905 (anciennement une partie du lot 7).

EIVI/

Eric Massicotte, agronome

Bureau des Laurentides 300, rue Sicard, bureau 80 Sainte-Thérèse (Québec) 17E 3X5 Téléphone : 450 433-2220, poste 229

Télécopieur : 450 433-1315

Courriel: eric.massicotte@mddelcc.gouv.qc.ca

Internet ; www.mddelcc.gouv.qc.ca